RAPPORT ANNUEL 24

FFD

Fonds d'encouragement
à la formation professionnelle initiale
en mode dual

Le fonds encourage et incite à la formation en mode dual en octroyant des prestations aux entreprises et institutions formatrices directement impliquées dans le processus de formation.

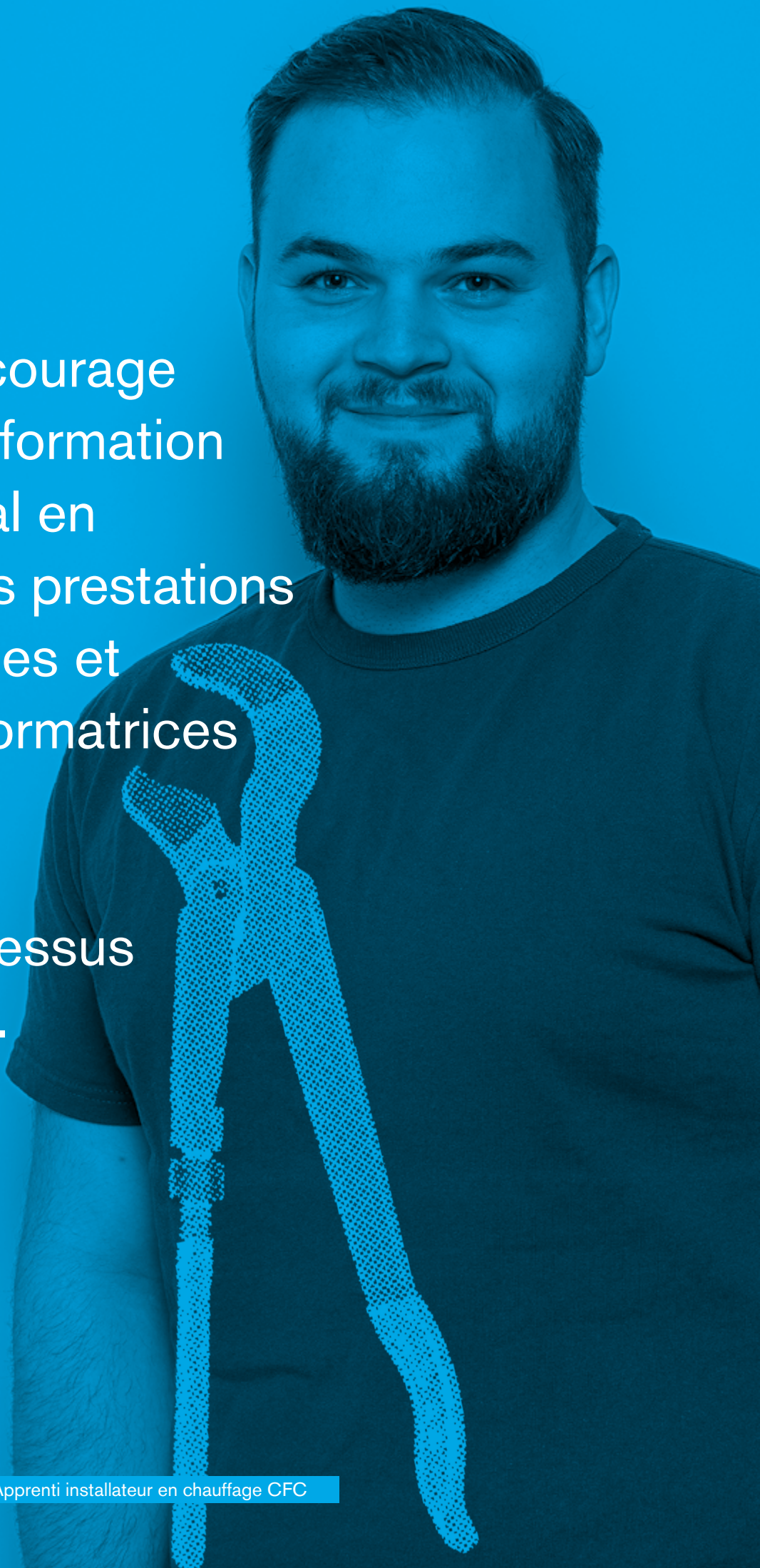

ZILHAD – Apprenti installateur en chauffage CFC

1 PRÉAMBULE 4
– Mot du président
– Législation
– Objectifs
– Composition du Conseil de gestion
– Compétences

2 ACTIVITÉS 8
– Versement aux entreprises et institutions formatrices
– Démarchage des entreprises et institutions
– Stratégie de communication
– Fusion des fonds FFPP-FFD
– WorldSkills 2024 – Compétition mondiale des métiers
– Taux de contribution des employeurs

3 CONTRATS D'APPRENTISSAGE 11
Évolution du nombre de contrats d'apprentissage signés
– par année sur 10 ans
– par domaine 2024-2025
– par mode 2014-2024

4 RÉMUNÉRATION, RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025 14

5 RÉSULTAT FINANCIER 16
FFD – Compte de résultats : charges et revenus par nature

6 TRAVAUX FUTURS 18

Loïc Santschi – menuisier CFC

MOT DU PRÉSIDENT

L'apprentissage : un levier vers l'excellence

Cette année 2024 a vu se dérouler la 47e édition du championnat mondial des métiers à Lyon. Près de 1'500 jeunes ont dévoilé leurs talents 5 jours durant pour décrocher une médaille dans la soixantaine de disciplines en compétition, devant plus de 200'000 personnes venues des 4 coins du globe. Quelle magnifique vitrine pour nos jeunes talents sur la scène internationale, dont le Neuchâtelois Loïc Santschi en menuiserie, qui a remporté une médaille d'excellence ! La délégation cantonale qui s'y est rendue témoigne de notre solidarité et de notre détermination à encourager les nouvelles générations à s'engager dans des carrières prometteuses.

Convaincu·e·s de l'opportunité que représentent les championnats des métiers pour l'apprentissage, les partenaires de la formation professionnelle œuvrent pour une représentation forte des jeunes talents neuchâtelois·e·s aux SwissSkills 2025. L'événement se tiendra à Berne du 17 au 21 septembre. En avant les Neuchâteloises et Neuchâtelois !

L'année 2024 a également été marquée par une étape décisive dans le projet de fusion des fonds : le Grand Conseil a validé la fusion des deux fonds cantonaux dédiés à la formation professionnelle et donc la création du Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP), dès le 1er janvier 2025.

Deux fonds liés directement à la formation professionnelle, à savoir le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) existaient dans le canton de Neuchâtel, avec des objectifs communs. En effet, les prestations offertes visaient les mêmes objectifs que sont la promotion et le soutien à la formation professionnelle ainsi que l'augmentation du nombre de places d'apprentissage en mode dual dans le canton de Neuchâtel.

Dès lors, la fusion permet d'améliorer la visibilité des prestations, d'unifier leurs gouvernances et d'optimiser la gestion.

C'est par conséquent dans ce nouveau cadre réglementaire et pratique que le FAPP continuera à soutenir la formation professionnelle, en particulier l'apprentissage et le perfectionnement. Ce fonds participe à assurer un avenir prometteur aux jeunes en leur permettant de devenir des actrices et des acteurs compétents et engagés sur le marché du travail. Nous remercions les partenaires de la formation professionnelle pour leur confiance et leur soutien. Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) pour sa contribution à la réussite de ces magnifiques résultats et de son implication dans l'administration du fonds fusionné.

Cordialement,
Jean-Claude Brechbühler
Président

Législation

Le 27 mars 2019, le Grand Conseil a adopté la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual. Le 23 octobre 2019, le Conseil d'État a adopté son règlement d'application. Ladite loi et son règlement, tous deux entrés en vigueur le 1er janvier 2020, stipulent qu'une contribution sur la masse salariale cantonale est prélevée auprès des employeurs. Fixé à 0,58% de la masse salariale en 2020, ce taux a été réduit à 0,45% en 2023 et à 0,42% en 2024.

Cette contribution permet d'alimenter le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD), dont le but est d'encourager la formation en mode dual, par l'octroi de prestations financières aux entreprises et institutions formatrices du canton, d'un montant moyen de CHF 5'000.– annuel par apprenti·e et d'un supplément de CHF 1'300.– pour les maturités intégrées. Une fois les prestations versées, déduction faite des coûts liés au fonctionnement du fonds, les ressources restantes sont dévolues au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale dispensée par les établissements scolaires de la formation professionnelle du canton et réparties proportionnellement au nombre de personnes en formation professionnelle initiale à plein temps qu'ils accueillent.

OBJECTIFS

Le fonds encourage et incite à la formation en mode dual en octroyant des prestations aux entreprises et institutions formatrices directement impliquées dans le processus de formation.

Composition du Conseil de gestion pour l'année 2024 :

Jean-Claude Brechbühler
Président
Représentant de l'Association des communes neuchâteloises

Jean-Claude Baudoin
Représentant de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Quentin Di Meo
Représentant de la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie

Joris Engisch
Représentant de l'Association industrielle et patronale

Séverine Favre
Représentante de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

Laurence Knoepfler Chevalley
Représentante de l'État de Neuchâtel

Vincent Martinez
Représentant de l'Organisation du monde du travail (OrTra) Neuchâtel santé-social

Patrick Rebstein
Représentant de l'État de Neuchâtel

Durant l'année 2024, le Conseil de gestion s'est réuni à deux reprises.

COMPÉTENCES

CONSEIL DE GESTION

Le Conseil de gestion est responsable de la gestion générale du fonds et exerce les compétences suivantes :

- Déterminer les principes régissant le calcul des prestations du fonds et proposer au Conseil d'État le montant des différentes prestations prévues ;
- Proposer au Conseil d'État le taux de la contribution des employeurs ;
- Proposer au Conseil d'État la part des places de formation professionnelle en mode dual ouvertes et restées vacantes à considérer comme pourvues pour les besoins du calcul du pourcentage de personnes en formation professionnelle initiale en mode dual par rapport à l'ensemble des personnes en formation professionnelle initiale ;
- Participer au développement et à la réalisation du plan d'action pour la promotion de l'apprentissage en mode dual ;
- Préaviser le budget et les comptes proposés par l'administration du fonds ;
- Proposer toute mesure utile à l'accomplissement des buts de la loi ;
- Établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

SFPO

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation assure l'administration du fonds et les missions suivantes :

- Assurer la gestion financière du fonds ;
- Organiser l'encaissement des montants dus au fonds ;
- Réunir les informations nécessaires au calcul des prestations ;
- Procéder au calcul des prestations à charge du fonds et à leur versement ;
- Établir les diverses statistiques et indicateurs ;
- Apporter le soutien juridique ;
- Assurer le secrétariat du Conseil de gestion ;
- Effectuer toute autre tâche prévue dans la loi qui n'est pas dévolue au Conseil de gestion.

ROMANE-DELYA – Apprentie horticultrice CFC

Versement aux entreprises et institutions formatrices

Fin juin 2024, les versements aux entreprises formatrices (environ 1’400) ont atteint un montant global de CHF 19’106’900.– (CHF 18’787’000.– pour CFC & AFP et CHF 319’900.– pour la prime maturité). L’État de Neuchâtel, comme employeur, a reçu quant à lui un montant global de CHF 559’100.–.

Le total global des prestations du « contrat-formation » versé se monte pour cette année à CHF 19’666’000.–.

Démarchage des entreprises et institutions

En 2024, les sept contrats de démarchage avec des Organisations du monde du travail (OrTra) et/ou des associations économiques ont été reconduits.

Comme en 2023, ce sont environ 70 métiers qui sont concernés par cette vision de développement du nombre de places d’apprentissage en mode dual. L’emphase est mise sur les domaines qui ont un fort potentiel de croissance des places d’apprentissage, mais aussi où le taux de dualisation reste inférieur aux objectifs du « contrat-formation », notamment dans le domaine « Industrie, technique et informatique ».

Comme en 2023, ce sont environ 70 métiers qui sont concernés par cette vision de développement du nombre de places d’apprentissage en mode dual.

Stratégie de communication

La campagne de communication nommée « Tout t'est possible » a été déployée durant le printemps et l'automne 2024. Elle promeut les nombreuses perspectives offertes par la voie de l'apprentissage et participe à faire connaître la qualité de cette filière de formation.

Les objectifs principaux de la campagne se résument ainsi :

Visibilité

- Montrer la multitude de possibilités qu'offre la voie de l'apprentissage ;
- Permettre aux jeunes de s'identifier au message incarné par des ambassadrices et ambassadeurs neuchâtelois ;
- Véhiculer ce message sur des canaux variés pour toucher tant les jeunes que les adultes qui les entourent.

Réassurance

- Donner ou redonner confiance et rassurer sur le choix potentiel ;
- Encourager la découverte de plusieurs métiers.

Perspectives de succès

- Valoriser la formation professionnelle initiale comme moyen d'insertion dans la vie active ;
- Mettre en avant la richesse des parcours offerts par l'apprentissage.

Fusion des fonds FFPP-FFD

Suite à l'adoption du projet par le Grand Conseil le 26 mars 2024, le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) institué en 1999 et le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) créé en 2020 fusionnent en un fonds unique appelé FAPP dès le 1er janvier 2025.

Portée par le SFPO, la fusion a impliqué de nombreux travaux préparatoires pour assurer une mise en œuvre sans accroc. Tout d'abord sur le plan règlementaire, les prestations des deux fonds ont été reprises, harmonisées et, pour une partie d'entre elles, simplifiées. Un projet de règlement d'application a ainsi été mis en consultation avant d'être adopté par le Conseil d'État le 4 novembre 2024. Un nouveau Conseil de gestion a également été nommé.

Sur le plan pratique ensuite, tous les supports de communication ont été revus et adaptés, y compris le site internet du FAPP, qui s'est inspiré du site internet FFPP, a été mis à jour et habillé aux couleurs du Canton auquel le fonds fusionné est désormais entièrement rattaché. Un nouvel outil de gestion des demandes de subvention a été développé en partenariat avec le service informatique de l'État de Neuchâtel (SIEN) pour remplacer l'outil du FFPP devenu obsolète. Les locaux du FFPP ont été vidés et fermés fin 2024. Enfin, il a fallu définir l'équipe dédiée au FAPP au sein du SFPO et répartir les tâches entre les différents secteurs pour une administration efficiente dès le départ.

Pour de plus amples informations sur le nouveau fonds, nous vous invitons à consulter le site officiel www.fapp-ne.ch.

WorldSkills 2024 – Compétition mondiale des métiers

A l'occasion de la 47e édition du championnat mondial des métiers qui s'est déroulé à Lyon du 10 au 15 septembre 2024, une délégation neuchâteloise a été organisée. Une quinzaine de représentant·e·s d'associations, du SFPO et du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE), s'est rendue sur place pour soutenir Loïc Santschi. Le Neuchâtelois de 21 ans a porté haut les couleurs du canton et a terminé 5e face à 19 concurrents internationaux. Ces compétitions internationales renforcent les liens entre les partenaires de la formation et valorisent l'apprentissage.

Les prochains SwissSkills ou championnats suisses des métiers auront lieu à Berne du 17 au 21 septembre 2025. Le canton de Neuchâtel œuvre pour une représentation forte des jeunes professionnel·le·s neuchâtelois·e·s. À cet effet, une série de mesures ont été déployées en 2024 pour inciter et encourager tant les jeunes que leurs formatrices et formateurs à y participer. Entre autres, une série de 18 séances d'information impliquant des ancien·ne·s participant·e·s aux SwissSkills, spécialement formé·e·s pour ce type d'intervention, ont partagé leur expérience à plus de 1'300 apprenti·e·s neuchâtelois·e·s dans les différents pôles du CPNE en septembre dernier.

Taux de contribution des employeurs

Le taux de contribution des employeurs était de 0.42% en 2024.

Dès 2025, le taux de contribution sera fixé à 0.507% de la masse salariale. Ce taux résulte de l'addition des anciens taux FFD (0.42%) et FFPP (0.087%), qui ont fusionné en un fonds unique appelé FAPP dès le 1er janvier 2025.

Le Conseil d'État est compétent pour fixer le taux de contribution des employeurs d'année en année. Celui-ci ne pourra toutefois pas dépasser 0.507% de la masse salariale cantonale, si le pourcentage de personnes en formation professionnelle initiale en mode dual par rapport à l'ensemble des personnes en formation professionnelle initiale est inférieur ou égal à 85%.

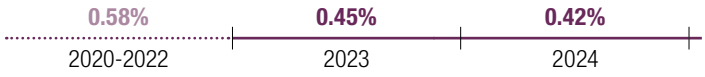

Évolution annuelle du nombre de contrats de formation en mode dual

Nombre de contrats en cours AFP et CFC en mode dual par année

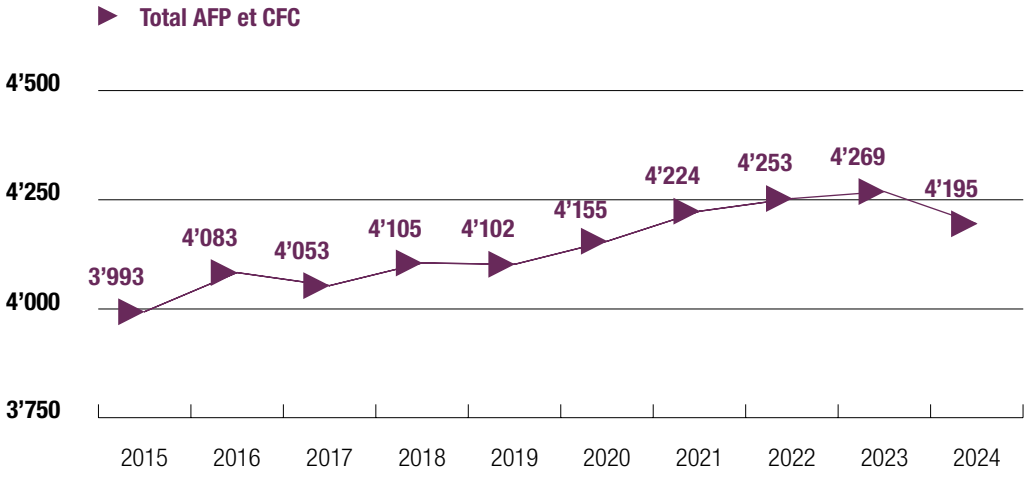

Chiffres tirés du Recueil de la formation professionnelle initiale dans le canton de Neuchâtel.

Contrats neuchâtelois de formation en mode dual

Par domaine (SWISSDOC)	contrats au 15.10.23	contrats au 15.10.24	différence en nombre	différence en %
Industrie, technique, informatique	1'081	1'066	-15	-1.39%
Économie, commerce, administration, transports, tourisme	1'061	1'055	-6	-0.56%
Construction	779	760	-19	-2.44%
Formation, sport, santé, social	703	715	12	+1.70%
Alimentation, hôtellerie, restauration, économie familiale	272	251	-21	-7.72%
Nature	232	215	-17	-7.33%
Textiles, habillement, soins corporels	86	84	-2	-2.32%
Médias, arts, sciences humaines	55	49	-6	-10.90%
Total	**4'269**	**4'195**	**-74**	**-1.73%**

3 CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Évolution des contrats de formation en mode dual et en école à plein temps, y compris MP2

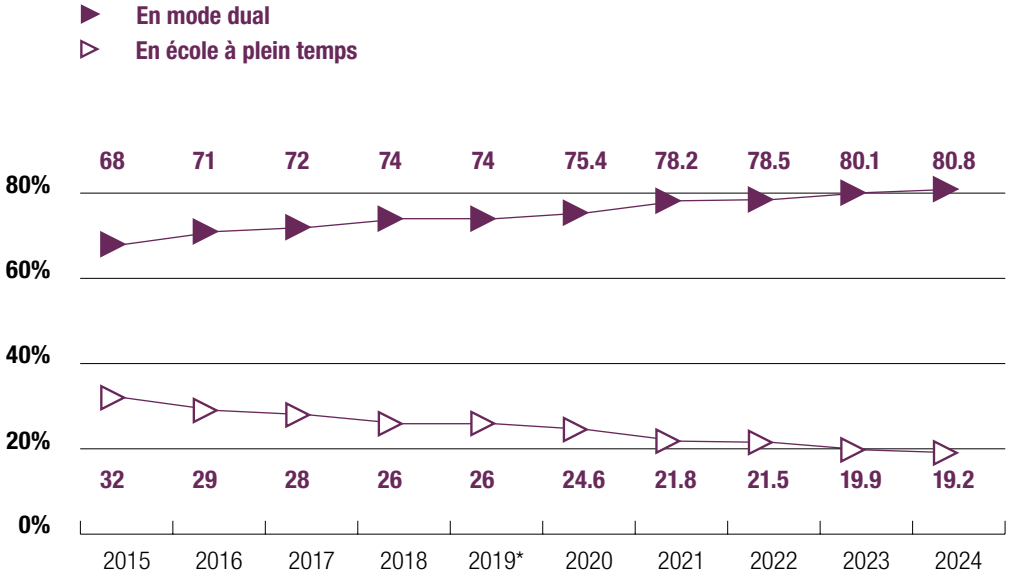

* Dès 2019, changement de méthodologie au niveau du mode de calcul. Ce dernier intègre la MP2 et permet ainsi des comparaisons nationales avec la méthodologie utilisée au niveau national (données du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation).

VICTOR – Assistant en promotion de l’activité physique et de la santé CFC

Rémunération rentrée scolaire 2024-2025

CHF 6’000.– Pour les formations d’automaticien·ne CFC, dessinateur-constructeur/dessinatrice-constructrice industriel·le CFC, dessinateur/dessinatrice en construction microtechnique CFC, électronicien·ne CFC, informaticien·ne CFC, informaticien·ne d’entreprise CFC, opérateur/opératrice en informatique CFC, médiamaticien·ne CFC, polymécanicien·ne CFC, mécanicien-ne de production CFC, micromécanicien·ne CFC, horloger/horlogère de production CFC, horloger/horlogère CFC, qualiticien·ne en microtechnique CFC et développeur/développeuse de business numérique CFC.

CHF 6’000.– Pour les formations d’assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative CFC et d’assistant·e en soins et santé communautaire CFC.

CHF 3’000.– Pour les formations d’employé·e de commerce AFP et CFC.

CHF 5’000.– Pour toutes les autres formations (CFC, AFP).

CHF 1’300.– Prestation complémentaire pour les maturités professionnelles intégrées.

5 RÉSULTAT FINANCIER

JOANA – Apprentie conductrice de véhicules lourds CFC

5 RÉSULTAT FINANCIER

FFD – COMPTE DE RÉSULTATS : CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	**Comptes 2024**	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Revenus d'exploitation	**35'387'692**	**31'500'000**	**32'431'157**	**+931'157**	**+3.0%**	**-2'956'534**	**-8.4%**
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	–	0	–
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	–	0	–
42 Taxes	0	0	0	0	–	0	–
43 Revenus divers	0	0	0	0	–	0	–
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	–	0	–
46 Revenus de transfert	35'387'692	31'500'000	32'431'157	+931'157	+3.0%	-2'956'534	-8.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	–	0	–
49 Imputations internes	0	0	0	0	–	0	–
				0	–	0	–
Charges d'exploitation	**35'387'692**	**31'500'000**	**32'431'157**	**+931'157**	**+3.0%**	**-2'956'534**	**-8.4%**
30 Charges de personnel	267'814	266'165	259'541	-6'624	-2.5%	-8'273	-3.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	240'990	437'500	218'389	-219'111	-50.1%	-22'601	-9.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	–	0	–
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	–	0	–
36 Charges de transfert	18'804'000	18'206'075	19'106'900	+900'825	+4.9%	+302'900	+1.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	–	0	–
39 Imputations internes	16'074'888	12'590'260	12'846'327	+256'067	+2.0%	-3'228'561	-20.1%
Résultat d'exploitation	**0**	**0**	**0**	**0**	**–**	**0**	**–**
44 Revenus financiers	0	0	0	0	–	0	–
34 Charges financières	0	0	0	0	–	0	–
Résultat de financement	0	0	0	0	–	0	–
Résultat opérationnel	**0**	**0**	**0**	**0**	**–**	**0**	**–**
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	–	0	–
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	–	0	–
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	–	0	–
Résultat total	**0**	**0**	**0**	**0**	**–**	**0**	**–**
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	1.00	1.00	1.00	+0.00	0.0%	+0.00	0.0%

Commentaires

Groupe 46 (CHF +2,17 millions)
Montant des contributions prélevées sur la masse salariale des employeurs du canton. Cette masse s'est avérée sensiblement plus importante que prévu. Il est à noter que, entre 2023 et 2024, le taux de contribution au fonds passe de 0.45% à 0.42% de la masse salariale cantonale. De plus, un ajustement technique a été passé afin de régulariser un ancien transitoire.

Groupe 30 (-)
Plusieurs collaboratrices et collaborateurs du SFPO et du SPAJ travaillent à temps partiel pour le fonds. Chaque année, ces salaires sont mis à charge des comptes du FFD.

Groupe 31 (CHF -0,20 million)
Prestations de services et frais divers, inférieurs aux prévisions budgétaires. Cette rubrique intègre également les frais de perception des caisses de compensation pour leur travail de prélèvement des contributions au fonds.

Groupe 36 (CHF +0.9 million)
Les versements comptabilisés aux entreprises et institutions formatrices effectués durant la période comptable couvrent les contrats du 01.01.2024 au 31.07.2024. La période du 01.08.2024 au 31.12.2024 est couverte par une écriture comptable transitoire.

Groupe 39 (CHF +1,49 million)
Part reversée aux établissements professionnels ainsi qu'à l'État de Neuchâtel pour les apprenti·e·s qu'ils forment. Le montant total des primes « contrat-formation » pour les apprenti·e·s formé·e·s par l'État représente CHF 0,56 million dans les comptes 2024 du FFD.

6 TRAVAUX FUTURS

TRAVAUX FUTURS

– Poursuivre les actions destinées à inciter les entreprises et organisations du canton de Neuchâtel à engager et former davantage d'apprenti·e·s et augmenter le taux de dualisation du canton, notamment dans les métiers techniques ;

– Poursuivre l'effort de communication pour valoriser et promouvoir l'apprentissage en mode dual dans le canton auprès du grand public ainsi que les autres prestations proposées par le FAPP;

– Assurer une transition et une première année réussie en matière de collaboration au sein du Conseil de gestion, de qualité des prestations, de processus et de contrôle budgétaire des différentes prestations dans le cadre du nouveau fonds fusionné.

Poursuivre les actions destinées à inciter les entreprises et organisations du canton de Neuchâtel à engager et former davantage d'apprenti·e·s

www.ne.ch/contratformation

FFD

Fonds d'encouragement
à la formation professionnelle initiale
en mode dual

polygone.ch